



Pour diffusion immédiate

DAT-17-26

8^e-et-9^e Rang Est – Palmarolle

Réduction des charges permises sur le pont P-00284

Rouyn-Noranda, le 29 mars 2017 – À la suite d'une évaluation de la capacité du pont P-00284 enjambant le ruisseau Richard situé sur le 8^e-et-9^e Rang Est à Palmarolle, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports réduit les charges permises sur ce pont, et ce, pour une période indéterminée.

Les charges affichées sont maintenant les suivantes :

- 15 tonnes pour un véhicule d'une seule unité (camion porteur, autobus, etc.);
- 20 tonnes pour un véhicule de deux unités (camion semi-remorque ou camion porteur et remorque);
- 28 tonnes pour un véhicule de trois unités (train routier).

À noter que la précédente limitation de poids sur ce pont était à 32, 42 et 56 tonnes selon les types de véhicules.

De façon à bien informer les usagers de la route, l'affichage des restrictions a été mis en place aux endroits stratégiques.

De 2016 à 2018, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports investira au total 4,7 milliards de dollars sur le réseau routier québécois, où plus de 2 100 chantiers seront en activité. Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le site Web ou l'application Québec 511. Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation sur place est essentiel.

– 30 –

Source : Lucie Pepin
Module – Communications

Pour information : Luc Adam
Conseiller en communication
☎ 819 763-3237, poste 46385
✉ luc.adam@transports.gouv.qc.ca